



PORT DE BARFLEUR

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 25 avril 2018
(10h30-11h30)

Date rédaction	06/2018	Lieu	Port de BARFLEUR	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	25/04/2018		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président			X	
Représentants du concessionnaire					
M. Jean Lepetit	Titulaire			X	
Mme Frédérique Boury	Suppléante				X
Représentants du conseil municipal de Barfleur					
M. Michel Mauger	Titulaire			X	
Mme Léonie Bellot	Suppléante				
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Olivier Lemaigen	Titulaire			X	
M. Philippe Léger	Suppléante			X	
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Yves Ruaux	Suppléant				X
Représentant de l'activité pêche					
M. Jacky Godreuil	Titulaire				
M. Alain Rigault	Titulaire				X
M. David Rigault	Titulaire				X
M. Eric Doucet	Titulaire				X
M. Stéphane Delaplace	Suppléant				X
M. Daniel Lejolivet	Suppléant				
M. Pascal Papillon	Suppléant				X
Mme Cécile Guy-Papillon	Suppléante			X	
Représentants de l'activité plaisance					
M. Gilbert Hamelin	Titulaire			X	
M. André Asseline	Titulaire			X	
M. Robert Geoffroy	Titulaire				X
M. Jean-François Billard	Suppléant			X	
M. Gérard Salley	Suppléant				X
M. Luc Tincelin	Suppléant			X	
Mme Mariannick Papillon	Suppléante			X	
Représentants de l'activité commerce					
Mme Françoise Barbey	Titulaire				X
M. Michel Traisnel	Suppléant				X
Autres participants					
Mme Christine Lebacheley	Conseillère départementale				X
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer, des ports et des transports			X	

Le conseil portuaire du port de Barfleur s'est réuni le 25 avril 2018 à la mairie de Barfleur, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire, puis ouvre la séance.

M. Charpentier procède à l'appel des membres. Constatant que le quorum n'est pas atteint, **M. Morin** propose de valider les décisions lors d'un prochain conseil portuaire. Il invite **M. Leteissier** à présenter le premier point à l'ordre du jour de la réunion.

I – Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2017

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Hamelin indique qu'il était excusé lors de cette réunion. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

II – Rapport d'activité :

M. Leteissier présente le rapport d'activité et en l'absence de questions présente le budget exécuté 2017.

III – Compte administratif 2017 :

Le compte administratif ne soulève pas d'observation.

IV – Budget primitif 2018 :

M. Leteissier présente le budget primitif 2018

M. Lemaigen précise que ce budget a été établi en incluant le changement de la station de carburant, mais que finalement la société Manche hydrocarbures a vu son contrat prolongé de 2 ans. Cela engendrera une différence de résultat.

M. Morin demande s'il y a des questions sur ce budget.

En l'absence de questions et ne pouvant l'approuver au vu du quorum non atteint, il invite **M. Leteissier** à passer au point suivant.

V - Point sur les travaux:

M. Leteissier invite le concessionnaire à présenter :

Les travaux d'investissement 2017 : Aucun investissement n'a été réalisé en 2017

Les travaux d'investissement envisagés en 2018 :

- mise en place d'une vidéo surveillance des quais et du plan d'eau, ainsi qu'une webcam
- pour la diffusion d'images du port de Barfleur sur le site internet de la SPL : **30 000 € H.T**
- levé topographique et vérification des mouillages du port, avec changement de chaînes si nécessaire
- rejointoiement platelage cale de l'église **10 000 € H.T**
- changement de la rambarde de l'escalier **5 000 € H.T**
- peinture garde-corps **5 000 € H.T**
- reprises de fissures cale Sainte Catherine **10 000 € H.T**
- changement barreaux d'échelles **4 000 € H.T**

M. Lemaigen explique que la mise en place d'une vidéosurveillance permettra d'avoir une retransmission en direct des quais et du plan d'eau. Le dispositif devrait être mis en place si possible avant la fin de la saison, avec un système de reconnaissance des plaques pour les cales de mise à l'eau. L'abonnement devra être souscrit sur le site de la S.P.L ou au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

Mme Papillon demande comment seront différenciés les plaisanciers du port à l'année et les utilisateurs des cales occasionnels.

M. Lemaigen précise que les abonnements pourront être souscrits et réglés en ligne sur ordinateur ou smartphone, l'abonnement comportera le numéro d'immatriculation du véhicule et de la remorque le type et l'immatriculation du navire. Cet abonnement sera également valable pour Saint-Vaast-la-Hougue et Portbail. Les usagers ayant un mouillage dans le port pourront utiliser gratuitement les cales.

M. Billard demande comment cela se passera lorsqu'un usager aura payé son abonnement et ne pourra pas mettre à l'eau en raison de l'encombrement.

M. Lemaigen présente le projet d'aménagement de la cale de Léonde, afin de résoudre les problèmes de stationnement.

M. Mauger fait remarquer que cet aménagement peut susciter la réaction des bâtiments de France.

M. Lemaignan propose d'orienter le stationnement des remorques vers le terrain dit « des pêcheurs ».

M. Mauger informe que ce terrain est mal organisé et exploité.

M. Lemaignan propose qu'un courrier soit envoyé avec un avis de passage afin que le matériel des armements soit enlevé.

M. Mauger informe qu'il est ouvert à la discussion afin d'étudier ce projet qui est différent de ce que souhaitait la commune, il précise qu'il aurait préféré un autre endroit pour la mise à l'eau des navires, mais que cela engendrerait de trouver des financements pour la construire.

M. Léger fait remarquer que la cale de Léonde permet de mettre à l'eau par tout temps.

M. Lemaignan précise que ce n'est qu'un projet qui devra faire l'objet d'une instruction réglementaire.

M. Hamelin demande la réfection du marquage au sol de la cale Ste Catherine.

VI - Point 2016 sur l'actualisation, la réception et le traitement des déchets

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Barfleur qui a été actualisé par arrêté n° 2016-323 du président du conseil départemental de la Manche en date du 30 septembre 2016.

L'année 2017 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

M. Leteissier informe qu'il y est envisagé une mutualisation du plan des déchets du port de Barfleur avec celui de Saint-Vaast-la-Hougue.

M. Lemaignan indique qu'il y a une réflexion sur la qualité environnementale et il est éventuellement prévu de combler les cuves de récupération des huiles.

VII - Questions diverses

Mme Papillon indique que la jetée semble s'enfoncer.

M. Charpentier répond qu'il n'y a pas d'affaissement particulier que c'est uniquement visuel.

M. Billard demande s'il est normal de laver les coques n'importe où.

M. Leteissier répond qu'il est possible de rincer les coques.

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 19 JUIL. 2018
Le président du conseil portuaire

Jean Morin



